

**Formation Construction Paille**  
cadre des règles professionnelles CP2012

Du 01 au 05 octobre 2018



Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Tel : \_ \_ \_ \_ \_ Mobile : \_ \_ \_ \_ \_

Mail : .....

Statut :  Artisan     Chef d'entreprise     Salarié du bâtiment  
 Personne en reconversion     Demandeur d'emploi  
 Particulier     Autre : .....

Métier : .....

- Avez-vous déjà des connaissances sur la construction paille ?  
 oui     non

- Sont-elles :     moyennes     bonnes     très bonnes

-Avez-vous déjà utilisé les matériaux suivants dans la construction ?

Ossature bois :     oui     non

Enduits à la chaux :     oui     non

Enduit à la terre :     oui     non

Paille dans la construction :     oui     non



- Avez-vous déjà pris connaissance de l'ouvrage sur les règles professionnelles de construction en paille ?

oui                       non



- Avez-vous des souhaits pour cette formation ?

.....

.....

.....

.....

.....

**Pour financer votre formation :** En fonction de votre situation, le coût pédagogique des modules de formation qui s'élève à **1260€** peut-être pris en charge dans le cadre de dispositifs (Plan de formation entreprise, dispositif Pôle Emploi...). Informez-vous auprès de votre employeur ou de votre conseiller Pôle Emploi.

**Déroulement de la formation :**

- Les journées de stage commencent à 9h00 et se terminent le soir entre 17h00 et 18h00.
- Les repas et hébergements sont à votre charge.
- Pour les modules techniques, pensez à vous munir de vêtements et chaussures de chantier, casque. En fonction de la technique mise en œuvre, une liste de petit outillage vous sera transmise avant le début du stage.

**En cas d'annulation :**

- De notre part : ECLIS se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage une semaine avant le début de la session en cas de nombre de participants insuffisant.
- De votre part : Les désistements sont pris en compte 15 jours avant le début du module. Passé ce délai, si le (la) stagiaire n'est pas remplacé (e), les 30 % d'arrhes versées à la réservation seront encaissées (sauf cas de force majeure).

***Afin de confirmer votre réservation, merci de joindre un chèque (à l'ordre de la SCIC ECLIS) d'arrhes correspondant à 30% du montant total de la formation soit : 378euros***

***Le solde sera à remettre en début de stage.***

Fait le ..... À ..... Signature :

**Questionnaire / Bulletin d'inscription et chèque d'arrhes à retourner  
à la SCIC ECLIS avant le 31 août 2018**

**À l'adresse suivante : SCIC ECLIS, 20 rue de la Violette, 22100 QUEVERT**